

La recette pour une bonne performance boursière ? Des femmes au CA !

Des conseils d'administration féminisés, c'est aussi une meilleure performance boursière pour l'entreprise, révèle une étude.

Entreprises aux conseils d'administration féminisés : une surperformance de 40%

Dans les sociétés du CAC40, plus de femmes aux postes d'administrateurs se traduit par une meilleure performance boursière, apprend-on d'une étude du professeur Michel Ferrary, membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, professeur de management à l'Université de Genève et professeur affilié à SKEMA Business School. En effet, un portefeuille composé d'actions d'entreprises dont l'encadrement est féminisé à plus de 40% surperforme le portefeuille des entreprises les plus masculines et même le CAC40. Cette meilleure performance peut être constatée sur le long terme. C'était également le cas lors de la crise financière de 2008.

Si les entreprises aux conseils d'administration féminisés s'en sortent bien en Bourse, c'est aussi parce qu'elles s'en sortent bien sur le plan comptable. Toujours selon l'étude de Michel Ferrary, les 10 entreprises dont l'encadrement est le plus féminisé ont une marge opérationnelle de 25,42% en moyenne, tandis que pour les 10 entreprises dont l'encadrement est le moins féminisé cet indicateur est de seulement 10,5%

L'« évasion sociale » ne faiblit pas au sein du CAC40

En France, une « représentation équilibrée des femmes et des hommes » au sein des conseils d'administration est exigée par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance, dite loi Copé-Zimmermann. Plus précisément, la loi impose un quota de 40% de femmes dans le conseil d'administration.

Si des progrès ont été réalisés en la matière (au 1er janvier 2019, les conseils d'administration des plus grandes entreprises françaises comptaient 42,44% de femmes), certains groupes ont choisi de déplacer leur siège social hors de France pour éviter de se conformer à cette exigence. En effet, sur les 7 entreprises qui sont les plus éloignées du quota de 40%, la plupart sont juridiquement domiciliées dans des pays étrangers : Airbus : 25% (Pays-Bas), TechnipFMC : 21,43% (Royaume-Uni), SES : 25%, ArcelorMittal : 33,33% (Luxembourg) et STMicroelectronics : 33,33% (Suisse).